



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n° 78 du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....</b>	<b>3</b>
Modificatif a l'arrete prefectoral du 25 aout 2016 modifie instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les elections au suffrage universel direct.....	3
<b>SOUS-PRÉFECTURE DE BÉTHUNE.....</b>	<b>5</b>
Arrêté portant modification d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière commune de richebourg.....	5
Arrêté portant modification d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière commune de violaines.....	5
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>6</b>
Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement de m. Matthieu Dewas,.....	6
Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État,.....	8
Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement,subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur.....	10
Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature est donnée, à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement.....	12
<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....</b>	<b>12</b>
Ordre du jour ci-joint des réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais, prévues le mardi 19 septembre 2017.....	12

## DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Modificatif à l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct

par arrêté du 29 août 2017

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais arrête

ARTICLE 1er L'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront dans la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019.

ARTICLE 2: L'article 1er de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.  
Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9 tél : 03 21 21 20 00 – fax : 03 21 55 30 30 [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

ARTICLE 3 L'article 2 de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes d'ANGRES, ANNAY SOUS LENS, BOULOGNE SUR MER, DAINVILLE, DOUVRIN, MERICOURT, MONTIGNY EN GOHELLE, WIMILLE conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais (communes à bureaux multiples).

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mmes et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

### ANNEXE A L'ARRETE DU 29 AOUT 2017 ARRONDISSEMENT D'ARRAS

canton	commune	bureau	lieu et adresse
arras-1	dainville	2	médiathèque : 40 rue d'arras
	sainte catherine	1	salle d'activités 1 : rue de la malterie
		2	salle d'activités 2 : rue de la malterie
		3	salle d'activités 3 : rue de la malterie

canton	commune	bureau	lieu et adresse
arras-2	arras	3	pôle éducatif du val de scarpe : rue jean bodel
	saint-laurent-blangy	3	espace associatif langevin : 2 rue des cévennes

canton	commune	bureau	lieu et adresse
arras 3	boisleux saint marc	u	ecole : rue de la mairie

canton	commune	bureau	lieu et adresse
avesnes le comte	berles monchel	u	salle du secrétariat de mairie : 2 rue jules de bonnavallet
	duisans	u	salle des fêtes : rue de la fontaine
	magnicourt sur canche	u	salle communale : rue d'en haut

canton	commune	bureau	lieu et adresse
bapaume	grevillers	u	ancienne salle des fêtes : grand rue

canton	commune	bureau	lieu et adresse
brebiere s	saudemont	u	mairie : 7 rue du pont

canton	commune	bureau	lieu et adresse

saint pol sur ternoise	croix en ternois	u	ecole : 224 rue de la mairie
	tangry	u	salle annexe de la mairie : 17 rue de saint-omer
	teneur	u	ecole : 12 rue marcel dollet

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

canton	commune	bureau	lieu et adresse
bruay la buissiere	bruay la buissiere	1	ex-chapelle ste barbe : 150 rue charles marlard
		15 et 18	salle georges hurtrel : 332 rue jean jaurès

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

canton	commune	bureau	lieu et adresse
outreau	outreau	2	ecole paul bert-salengro (préau) : 86 rue paul bert

ARRONDISSEMENT DE LENS

canton	commune	bureau	lieu et adresse
avion	avion	8 et 9	ecole joliot curie : avenue théotime salingue père et fils
		12	espace culturel jean ferrat : place des droits de l'enfant

canton	commune	bureau	lieu et adresse
bully les mines	angres	4	le moulin de tous : 58 rue georges clémenceau
	mazingarbe	3 et 4	maison des 3 cités : chemin de la bassée
		7	espace zola – salle germinal : rue décatoire

canton	commune	bureau	lieu et adresse
henin beaumont-1	montigny en gohelle	4	ecole maternelle mme de sévigné : route d'harnes
		6	maison de quartier jean-claude lecamus : rue jacques brel

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

canton	commune	bureau	lieu et adresse
auxi le chateau	le parcq	u	mairie : 15 route nationale

canton	commune	bureau	lieu et adresse

berck	campigneulles grandes	les	u	mairie : 29 grand rue
-------	--------------------------	-----	---	--------------------------

canton	commune	bureau	lieu et adresse
etaples	longvilliers	u	salle des associations : 28 rue de tateville

canton	commune	bureau	lieu et adresse
fruges	canlers	u	mairie : 20 rue de verchin

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

canton	commune	bureau	lieu et adresse
longuen esse	longuenesse	2	salle des fêtes : parc de l'hôtel de ville rue joliot curie:

canton	commune	bureau	lieu et adresse
lumbres	bouvelinghem	u	salle multifonctionnelle : 44b rue du 8ème de ligne
	quercamps	u	mairie : 1 place de l'église

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
signé Marc DEL GRANDE.

---

**SOUS-PRÉFECTURE DE BÉTHUNE**

---

Arrêté portant modification d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière commune de richebourg

par arrêté du 30 août 2017

sur proposition de m. le sous-préfet de Béthune arrête

ARTICLE 1er. - L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit : L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : AM – A1 – A2 - A - B1/B et AAC ;

ARTICLE 2. -Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Copie sera adressée à M. Camille DESWAEF, au délégué à la sécurité routière, au maire de Richebourg, au directeur départemental des territoires et de la mer, aux services fiscaux et aux services de police ou de gendarmerie

pour le sous-préfet,  
le chef de bureau,  
signé Jérémy CASE

Arrêté portant modification d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière commune de violaines

par arrêté du 28 août 2017

sur proposition de m. le sous-préfet de Béthune arrête

ARTICLE 1er. - L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit : L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : AM – A1 – A2 - A - B1/B et AAC ;

ARTICLE 2. -Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Copie sera adressée à M. Camille DESWAEF, au délégué à la sécurité routière, au maire de Violaines, au directeur départemental des territoires et de la mer, aux services fiscaux et aux services de police ou de gendarmerie

pour le sous-préfet,  
le chef de bureau,  
signé Jérémy CASE

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

---

Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement de m. Matthieu Dewas,

par arrêté du 1er septembre 2017

le directeur départemental des territoires décide

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 2017-60-84 du 20 mars 2017 est subdéléguée à :  
Mme Élise REGNIER, Directrice Départementale Adjointe,  
M. François NADAUD, Directeur Départemental Adjoint – Délégué à la Mer et au Littoral

ARTICLE 2 : La délégation conférée à M. Matthieu DEWAS par l'arrêté préfectoral précité est subdéléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Hélène LEMOINE, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises  
ainsi qu'à

M. Éric KABEYA, Attaché Principal d'Administration de l'État, adjoint au responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

### INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I a 1 à 3 (formalités préalables à la réalisation d'infrastructures);

- I b 1 à 5 (gestion et conservation du domaine public de l'État);

- I c 1 à 4 (transports routiers);

- I d (transports urbains).

### CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité ;

pour le III g2, dans la limite des décisions favorables ;

pour le III g 3, dans la limite des décisions de validation.

Gestion des actes relatifs au permis de conduire

- IV

ATESAT

- V

M. Raymond BEUDAERT, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crises au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

### INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I c 2 (arrêtés d'autorisation exceptionnelle de transport de marchandises et de matières dangereuses les dimanches et jours fériés)

- I c 3 (autorisations de mise en circulation de petits trains touristiques)

M. Ali BIDA, Attaché d'Administration de l'État, responsable de l'unité accessibilité au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

### CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité ;

pour le III g2, dans la limite des décisions favorables ;

pour le III g 3, dans la limite des décisions de validation.

Mme Pauline DEVEAUX, Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

### GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

-IV a (conventions du permis à un euro)

Mme Pascale HANOT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du Pôle «répartition des examens du permis de conduire » - unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

Gestion des actes relatifs au permis de conduire

- IV b

Mme Nadine BAUMLIN, Attachée Principale d'Administration de l'État, responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain  
ainsi qu'à

Mme Émilie RENARD, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe à la responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain :

### CONSTRUCTION ET HABITATION -III a à f, i et h

M. Walid YOUSFI, Ingénieur des TPE, chef de l'unité Parc Privé – au Service Habitat Renouvellement Urbain :

### CONSTRUCTION ET HABITATION- III c 1, d, f

Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Parc Public au Service Habitat Renouvellement Urbain :

### CONSTRUCTION ET HABITATION- III d

M. Nicolas SEGARD, Ingénieur divisionnaire des TPE, responsable du Service de l'Animation et de l'Appui Territorial :

### URBANISME- II a 5

M. Olivier MAURY, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Environnement, ainsi qu'à

Mme Hélène VILLAR, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au responsable du Service de l'Environnement :

### URBANISME-II d 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

-II c 7 à 9

### GENIE RURAL ET FORETS

- VI

CHASSE

- VIII

QUALITE ET SECURITE DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES

- X

EAU ET PECHE

- IX

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COURS D'EAU

- XII

M. Matthieu GIUSTI, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Développement Durable des Territoires au Service de l'Environnement :  
URBANISME

- II d 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

-II c 7 à 9

-Mme Mathilde GUERAND, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Économie Agricole, ainsi qu'à

M. Sylvain BRESSON, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la responsable du Service de l'Économie Agricole

EXPLOITATIONS AGRICOLES

-VII

HARAS, COURSES ET EQUITATION

-XI

Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, Ingénieure divisionnaire des TPE, responsable du Service Urbanisme et Aménagement, ainsi qu'à

Mme Ariane DOMONT, Ingénieure divisionnaire des TPE, responsable de l'unité Fiscalité – ADS, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement

et Monsieur Raphaël VALENTIN, Attaché principal d'Administration de l'État, adjoint à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME

- II a 1 à 4 (Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (P.L.U.I), cartes communales, Z.A.C, Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)

- II b (Archéologie préventive)

- II c 2 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Monsieur Mickaël CLEMENCE, technicien supérieur principal du développement durable au Service Urbanisme et Aménagement – pôle d'instruction territorial d'Arras – r esponsable du pôle d'instruction territorial d'Arras - unité «fiscalité et ADS » par intérim, pour la partie « ADS » :

URBANISME

-II c 2 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Mme Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – adjointe littoral à la cheffe de l'unité Fiscalité Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement ;

M. David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement - adjoint au responsable de l'unité ADS et fiscalité – référent projets complexes et animation de la filière ADS, par intérim :

URBANISME

-II b (Archéologie préventive)

- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Madame Aurélie RUGUET, secrétaire administrative et de contrôle du développement durable de classe normale au Service Urbanisme et Aménagement, responsable du pôle d'instruction territorial d'Arras - unité « fiscalité et ADS » pour assurer la partie « fiscalité » :

URBANISME

-II b (Archéologie préventive)

M. Laurent LATURELLE, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;

M. Philippe SWIERGIEL, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, adjoint au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;

Mme Bérengère MARD, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME - II a1 à 3.

Arnaud DEPUYDT, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, responsable du Service des Affaires Maritimes du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)

- XIII b (police des épaves maritimes)

- XIII c (abandon des navires et engins flottants)

- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)

- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)

- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)

- XIII i (permis plaisance)

- XIII j (coopératives maritimes)

- XIII k(contraventions de grande voirie)

M. Arnaud PERIARD, Administrateur 3ème classe des Affaires Maritimes, Responsable de l'Unité Encadrement et contrôle des activités maritimes à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII b (police des épaves maritimes)

- XIII c (abandon des navires et engins flottants)

- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)

- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)

- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)

- XIII i (permis plaisance)

- XIII j (coopératives maritimes)

Mme Amalia HARISMENDY, Administratrice 2ème classe des Affaires Maritimes, Responsable de l'unité Gens de Mer – ENIM et Plaisance à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII i (permis plaisance)

M. Stéphane BRIMEUX, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, Responsable de l'Unité Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)

- XIII h (chasse sur le domaine public maritime)

- XIII k (contraventions de grande voirie)

Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Attachée principale d'administration de l'État, Secrétaire Générale, ainsi qu'à Mme Delphine CHEVALIER, Ingénieure divisionnaire des TPE, Secrétaire Générale Adjointe :

PERSONNEL (Écologie et agriculture)

- XV

- XVI

M. Sylvain GATHOYE, Attaché d'Administration hors classe de l'État, responsable du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais - Picardie ;

Mme Maylis RIGOT, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe au responsable de service et cheffe du pôle affaires générales et environnement du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme CAROLINE PRINCE, Attachée d'Administration de l'État, cheffe d'unité affaires générales du pôle affaires générales et environnement du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK, Attachée d'Administration de l'État, cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

M. Pierrick BOURGAIN, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, adjoint à la Cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme, du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais - Picardie ;

Mme Noura MEHABI, Attachée d'Administration de l'État, cheffe d'unité dommages de travaux publics et domanialité au pôle Travaux et contrats publics du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Nathalie JADEM, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, adjointe à la cheffe d'unité dommages de travaux publics et domanialité au pôle travaux et contrats publics du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Nathalie RICART, Attachée d'Administration de l'État, chargée de mission à la mission contentieux portuaires et constructions publiques du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Madame Julia ALAOU, Attachée d'Administration de l'État, cheffe du pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

M. Frédéric TROMONT, Technicien Supérieur Principal de l'agriculture et de l'environnement, chargé de contentieux pénal de l'urbanisme au pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

CONTENTIEUX- XIV c, d, e, f, g

ARTICLE 3 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le domaine de compétences de son service d'affectation :

- les ampliations, copies conformes, expéditions de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans toutes les matières, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à un arrêté, acte ou décision à :

Mme Stéphanie QUIGNON, Attachée d'Administration de l'État.

ARTICLE 4 : La décision de subdélégation de signature du 12 juin 2017 est abrogée.

ARTICLE 5 : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer  
signé Matthieu DEWAS

Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État,

par arrêté du 1er septembre 2017

le directeur départemental des territoires décide

Article 1er : La délégation de signature qui m'a été conférée par arrêté préfectoral du 20 mars 2017 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, est subdéléguée de façon permanente respectivement :

Article 1-1 : à Mme Élise REGNIER, Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ainsi qu'à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, en matière de liquidation des recettes et de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-2 : à Madame Anne-Sophie MARGOLLE, Secrétaire générale, et à Madame Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe, en matière de liquidation de recettes, d'engagement, de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-3 : aux chefs des services gestionnaires suivants à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques :

programme	service	délégataire
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0333-0723-0724	secrétariat général	mme anne-sophie margolle ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe, mme delphine chevalier
0181-0205-0207	service sécurité éducation	mme hélène lemoine

	routière bâtiment et crises	ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, m. éric kabeya
0135	service habitat renouvellement urbain	mme nadine baumlin ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe, mme émilie renard
0113 - 0135 - 0181	service de l'environnement	m. olivier maury ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe, mme hélène villar
0135	service urbanisme et aménagement	mme sophie clement-ziza ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints mme ariane domont, m. raphaël valentin
0113-0205	service des affaires maritimes du littoral	m. arnaud depuydt

Article 1-4 :aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relatifs à la liquidation des engagements juridiques :

service	délégataire	programme
secrétariat général / moyens généraux	mme christelle cuvelliez, responsable de l'unité moyens généraux, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint m. manuel dumont	0203 0205-momn 0205-pech 0333-01 0333-02 0723 0724
secrétariat général / gestion du personnel et des emplois	mme stéphanie quignon, responsable de l'unité gestion du personnel et des emplois	0215 0217
secrétariat général / mission conseil de gestion	mme virginie dhesse, responsable de la mission conseil de gestion	0215 0217
service habitat renouvellement urbain	mme nadine baumlin, cheffe de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe mme émilie renard	0135
service sécurité éducation routière bâtiment et crises	mme hélène lemoine, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint m. éric kabeya	0181 0207 0205-sdps
service de l'environnement	m. olivier maury, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe mme hélène villar	0113 0135 0181
service des affaires maritimes du littoral	m. arnaud depuydt, chef de service	0113 0205-momn 0205-pech

Article 1-5 :à Mmes Lidia RIZZUTI et Sophie FINOT de l'unité Gestion du personnel et des emplois du Secrétariat général, pour la liquidation sous l'applicatif CHORUS DT des états de frais vers CHORUS.

Article 1-6 :à Mmes Ariane DOMONT, Sandrine GROUT, Aurélie RUGUET et M. David VERBRUGGHE, du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme vers CHORUS.

Article 1-7 :aux agents désignés ci-après pour transmission au comptable des actes de liquidation, par habilitation à exercer la fonction de valideur dans l'outil CHORUS Formulaire :

service	délégataire	programme
secrétariat général	mme delphine chevalier, secrétaire générale adjointe	0113 0135 0181 0203 0205-momn 0205-pech 0205-sdps 0207 0215 0217 0333-01 0333-02 0723 0724

secrétariat général / moyens généraux	mme christelle cuvelliez, responsable de l'unité moyens généraux  m. manuel dumont, adjoint au responsable de l'unité moyens généraux	0203 0205-momn 0205-pech 0333-01 0333-02 0723 0724
secrétariat général / gestion du personnel et des emplois	mme stéphanie quignon, responsable de l'unité g.p.e.  mme sophie finot, adjointe à la responsable g.p.e.	0215 0217
secrétariat général / mission conseil de gestion	mme virginie dhesse, responsable de la mission conseil de gestion  mme séverine thellier, adjointe à la responsable de la mission conseil de gestion	0113 0135 0181 0203 0205-momn 0205-pech 0205-sdps 0207 0215 0217 0333-01 0333-02 0723 0724
service habitat et renouvellement urbain	mme nadine baumlin, cheffe de service	0135
service sécurité éducation routière bâtiment et crises	mme émilie renard, adjointe à la cheffe de service  mme hélène lemoine, cheffe de service M. Éric KABEYA, adjoint au chef de service	0181 0205-sdps 0207

Article 2 :La décision de subdélégation de signature en date du 12 juin 2017 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État est abrogée.

Article 3 :La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer  
signé Matthieu DEWAS

Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur

par arrêté du 1er septembre 2017

le directeur départemental des territoires décide

Article 1er :En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est donnée à  
- Madame Élise REGNIER, Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer  
- Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 :Subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est accordée de manière permanente aux chefs de services, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les marchés passés selon une procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics) et les décisions de subvention, dans la limite des montants visés ci-après à :

programme	service	nom du chef de service	montant unitaire maximum hors taxes
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0309-0333-0723	secrétariat général	mme anne-sophie margolle, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe mme delphine chevalier	50 000 €
0181-0205-0207	service sécurité éducation routière bâtiment et crises	mme hélène lemoine, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint m. éric kabeya	50 000 €
0135	service habitat et renouvellement urbain	mme nadine baumlin,	50 000 €

		ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe mme émilie renard	
0113-0205	service des affaires maritimes du littoral	m. arnaud depuydt	20 000 €
0113-0135-0181	service de l'environnement	m. olivier maury ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe mme hélène villar,	20 000 €
0135	service urbanisme et aménagement	mme sophie clement-ziza, ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints mme ariane domont et m. raphaël valentin	20 000 €

Article 3 : Délégation de signature est donnée, sous le contrôle et la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques directs, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics, aux agents et dans les conditions limitatives fixés ci-dessous :

service gestionnaire	déléataires	montant maximum hors taxes autorisé	nature
secrétariat général	mme christelle cuvelliez, responsable de la cellule moyens généraux	4 000,00 €	bons de commande après consultation
		10 000,00 €	bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
	m. manuel dumont, adjoint au responsable de la cellule moyens généraux	1 000,00 €	bons de commande après consultation
		2 000,00 €	bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	bons de commandes lyreco et conventions ugap (papier et consommables informatiques)
		1 000,00 €	bons de commande après consultation
	mme catherine delbarre, responsable logistique au sein de la cellule moyens généraux	2 000,00 €	bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	bons de commandes lyreco et conventions ugap (papier et consommables informatiques)
		1 000,00 €	bons de commande après consultation
	m. robert foltier, responsable travaux au sein de la cellule moyens généraux	2 000,00 €	bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
1 000,00 €		bons de commande après consultation	
service de l'environnement	m. jean-yves gagneux responsable de la cellule police des eaux et des risques littoraux	2 000,00 €	commandes d'analyses, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables de laboratoire dans le domaine de la police de l'eau et des milieux et espaces marins

Article 4 : Les titulaires d'une délégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur peuvent désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assureront pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service, ou intellectuelles, travaux, subventions).

Chaque chef de service transmet au Secrétaire Général la liste des personnes habilitées à certifier le service fait, et l'informe sans délai de ses modifications.

Article 5 : L'intérim des titulaires de délégations de signature au nom du pouvoir adjudicateur est assuré par un des autres déléataires de même niveau désignés par le présent arrêté.

Article 6:La décision de subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur en date du 12 juin 2017 est abrogée.

Article 7 :La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer  
signé Matthieu DEWAS

---

Arrêté préfectoral de la décisions de subdélégations de signature est donnée, à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement

par arrêté du 1er septembre 2017

le directeur départemental des territoires décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité, à :

Madame Sophie CLÉMENT-ZIZA, cheffe du Service urbanisme et aménagement ;

Madame Ariane DOMONT, Ingénieure divisionnaire des TPE, responsable de l'unité Fiscalité – ADS, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement ;

Madame Aurélie RUGUET, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, Encadrant Référent Fiscalité – pôle d'instruction territorial d'Arras – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement, responsable du pôle d'instruction territorial d'Arras – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols, par intérim, pour la partie « fiscalité » ;

Madame Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, Responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – adjointe littoral au responsable de l'unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement ;

Monsieur David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint au Responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement.

Article 2 :Délégation de signature est donnée, à effet de vérifier et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité, à :

Mmes Ariane DOMONT, Sandrine GROUT, Aurélie RUGUET et M. David VERBRUGGHE, Service Urbanisme et Aménagement.

Article 3 : La décision modifiée du 1er septembre 2016 est abrogée.

Article 4 :Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer  
signé Matthieu DEWAS

---

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

---

Ordre du jour ci-joint des réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (cdac) du pas-de-calais, prévues le mardi 19 septembre 2017.

par arrêté du 19 septembre 2017

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU PAS-DE-CALAIS ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

14H30 Demande de permis de construire n° PC 062 617 17 00019

Demande présentée par la Société en Nom Collectif LIDL sise 35, rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), afin de créer un supermarché à l'enseigne « LIDL », d'une surface de vente de 1286 m<sup>2</sup>, à Noeux-Les-Mines (62290), rue Léon Blum.

15H15 Demande de permis de construire n° PC 062 865 17 00011

Demande présentée par la Société Civile Immobilière SCI BOUQUET FLEURI II sise Route de Brebières à Vitry-en-Artois (62490), afin de procéder à l'extension (+ 1050 m<sup>2</sup>) de la surface de vente de l'hypermarché à l'enseigne « SUPER U », exploité actuellement sur 2550 m<sup>2</sup> de vente, à Vitry-en-Artois, dans le Centre commercial « Val de Scarpe », rue de Brebières.

16H00 Demande d'autorisation d'exploitation commerciale (n° 62-17-206)

Demande présentée par la Société Anonyme ABRICOT sise Centre commercial « Vallée de la Sensée », CD 939, à Baralle (62860), afin de procéder à l'extension (+ 700 m<sup>2</sup>) de la surface de vente de l'hypermarché à l'enseigne « HYPER U », exploité actuellement sur 3500 m<sup>2</sup> de vente, à Baralle, dans le Centre commercial « Vallée de la Sensée », CD 939.